



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
22/08/13

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :
F08213 00547

1. Intitulé du projet

Opération d'aménagement- Ilot Fontenay/Place des Pavillons - **LYON 7^e**

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **GRAND LYON**

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale **RINGLET ANNE - DIRECTRICE DE L'AMENAGEMENT**

RCS / SIRET **124611910112451101010101** Forme juridique **EPCI**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km	Requalification et création de voiries sur approximativement 1 700 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Dans le cadre de ce projet, la requalification de voiries et d'espaces publics existants ainsi que la création de voiries s'établissent selon un périmètre d'étude délimité :

- Au nord, par la rue Bollier,
- A l'Est par la rue Jean Jaurès,
- Au Sud par le square Galtier,
- A l'Ouest par la rue Marcel Mérieux et la rue du Vercors.

Ce projet cherche à valoriser l'ensemble du quartier comme le pôle de vie locale du sud de Gerland.

4.2 Objectifs du projet

Au travers de ce réaménagement du quartier, le projet a pour vocation de donner une identité urbaine et une visibilité au pôle de centralité. Ce pôle de centralité a pour projet d'être globalement plus confortable et plus lisible.

Des cheminements piétons et un maillage TC permettrait de rendre l'accessibilité du site plus aisée.

Par ailleurs, un des objectifs du projet est également de rééquilibrer et d'assurer davantage les fonctions en présence (loisirs, terrasses de cafés...).

Cette valorisation du quartier passe notamment par :

- La valorisation de la Place Pavillons et de son activité commerciale,
- La structuration de l'allée Fontenay comme « colonne vertébrale des modes doux »,
- La requalification de la rue Mérieux comme voie de desserte structurante interne au quartier,
- La qualification de l'entrée Sud du quartier à partir du square Galtier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste d'une part en une requalification de voiries et d'espaces publics et d'autre part en la création de voiries.

La requalification concerne :

- L'allée de Fontenay depuis l'avenue Debourg jusqu'à la rue Bollier,
- La rue Marcel Mérieux depuis l'avenue Debourg jusqu'à l'avenue Tony Garnier,
- La place des Pavillons,
- La rue Challemel Lacour depuis la place des Pavillons jusqu'à l'avenue Jean Jaurès,
- La rue Prosper Chappet depuis le square Galtier jusqu'à la rue Challemel Lacour,
- La rue du Vercors,
- Le square Galtier.

Concernant la création de voiries, il s'agit de poursuivre l'allée de Fontenay entre l'avenue Debourg et la rue Challemel Lacour ainsi que prolonger la rue Monod entre la rue Marcel Mérieux et la nouvelle portion de l'allée de Fontenay citée ci-dessus.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une hiérarchisation ainsi qu'une affectation des espaces publics sera réalisée :

- L'allée de Fontenay (entre l'avenue Debourg et la rue Bollier), la rue Marcel Mérieux (entre la rue Jacques Monod et la rue du Vercors), la rue Challemel Lacour (entre la rue Marcel Mérieux et l'allée Fontenay) constitueront une voie de desserte intégrée dans une zone 30 ;
- La rue Jacques Monod (entre l'allée Fontenay et la rue Marcel Mérieux) ainsi que l'allée de Fontenay (entre l'avenue Debourg et la rue Jacques Monod), la place des Pavillons et le square Galtier deviendront des aires piétonnes ;
- La rue Marcel Mérieux (entre l'avenue Debourg et la rue Jacques Monod ainsi que la portion comprise entre la rue du Vercors et l'avenue Tony Garnier), la rue Challemel Lacour (entre l'allée de Fontenay et l'avenue Jean Jacques) ainsi que la rue du Vercors constitueront une voie de desserte ;
- La rue Prosper Chappet et l'allée Fontenay (entre la rue Challemel Lacour et la rue Jacques Monod) deviendront des zones de rencontre.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande d'examen au cas par cas
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Demande d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Concernant la requalification de voiries et d'espaces publics :	
- allée de Fontenay :	356 m
- rue Marcel Mérieux :	530 m
- rue Challemel Lacour :	206 m
- rue Prosper Chappet :	160 m
- rue du Vercors :	247 m
- Square Galtier :	6711 m ²
- Place des Pavillons :	1610 m ²
Concernant la création de voiries :	
- Prolongation rue Jacques Monod :	111 m
- Prolongation de l'allée de Fontenay :	95 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Allée de Fontenay
Rue Marcel Mérieux
Rue Jacques Monod
Place des Pavillons
Rue Challemel Lacour
Rue du Vercors
Rue Prosper Chappet
Square Galtier

69007 Lyon

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 04 ° 49 ' 55 " E Lat. 45 ° 44 ' 04 " N

Point d'arrivée : Long. 04 ° 49 ' 51 " E Lat. 45 ° 48 ' 36 " N

Communes traversées :

Lyon 7ème

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

LeGrand Lyon s'est doté d'un plan de référence couvrant la totalité du quartier de Gerland et permettant de définir une vision à moyen et long terme de la mutation urbaine du quartier.

Ce projet décline les liaisons avec la ville centre et les quartiers environnants, le rôle et les fonctions majeures de Gerland dans l'organisation urbaine, le développement et la hiérarchisation du maillage viaire support de la trame verte et écologique, la constitution de deux pôles de centralité avec commerces, services et équipements. Il propose une morphologie bâtie diversifiée et composée, préservant la mixité des fonctions tout en proposant une répartition plus cohérente et adaptée à l'évolution urbaine du territoire.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, les sols sont localisés en site urbain.

Les zonages du PLU existants au droit du site d'étude sont :

- Zone UC : centres de quartiers qu'il convient de préserver et de mettre en valeur
- Zone UI : Zone spécialisée à vocation économique, admettant sous condition l'activité commerciale
- Zone URM : Zone multifonctionnelle à dominante d'habitation, aux caractéristiques morphologiques et fonctionnelles diversifiées
- Espace Boisé Classé
- Emplacements réservés à la voirie (n°51,52 et 53) indiqués dans l'encadré ci-dessous

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

DTA de l'aire métropolitaine Lyonnaise approuvée le 09 janvier 2007
SCoT 2030 de l'agglomération Lyonnaise approuvée le 16/12/2010
PLU du Grand Lyon approuvé en 2005 (modification n°10 datant de 2013) :

- Emplacements réservés à la voirie : n°51 (prolongement de la Rue Prosper Chappet de l'avenue Debourg jusqu'à la rue Challemel Lacour),
- Emplacements réservés à la voirie : n°52 (prolongement de la rue Jacques Monod depuis la rue Marcel Merieux au prolongement énoncé au n°51)
- Emplacements réservés à la voirie : n°53 (Elargissement de voie de la rue Prosper Chappet depuis la rue Challemel Lacour jusqu'au Square du professeur Galtier)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Etat dans le département du Rhône

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques Naturels pour les inondations du Rhône et de la Saône sur le territoire du Grand Lyon approuvé le 2 mars 2009
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le stade municipal de Gerland (monument inscrit) se situe à une distance moyenne de 360 m du Square Galtier (site faisant partie du périmètre du projet). La grande halle Tony Garnier (monument inscrit) se situe à environ 225 m de la portion de la rue du Vercors qui sera requalifiée. Les pavillons d'entrée (monument inscrit) se situent sur la place des Pavillons.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bilan en quantité de matériaux neutre du fait de la nature de l'opération (requalification et création de voiries, réaménagement d'espaces publics)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Bilan en quantité de matériaux neutre du fait de la nature de l'opération (requalification et création de voiries, réaménagement d'espaces publics)
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le zonage du Plan de Prévention des Risques inondation pour les inondations du Rhône et de la Saône (approuvé le 2 mars 2009) indique que le périmètre d'étude se situe en zone B2. Il s'agit d'une zone, inondable à la crue exceptionnelle, dont l'enjeu principal est de réglementer l'implantation des établissements présentant les plus forts enjeux. Le projet mené sur les voiries et les espaces publics n'aggraverait pas le risque inondation au droit du périmètre d'étude.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'aménagement seront susceptibles d'engendrer un risque sanitaire temporaire. Des mesures seront prises en phase chantier de manière à réduire le risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, mise en place de protections vis-à-vis des riverains, etc.). Le niveau sonore après réalisation du projet ne sera que très peu voire nullement modifié étant donné que les voiries à créer seront des aires piétonnes. Par ailleurs, la requalification des voiries n'est pas de nature à augmenter le trafic au hormis au droit de la partie Sud de la rue Marcel Mérieux qui verra son sens unique supprimé au profit d'un double sens.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations. Des mesures seront prises en phase chantier de manière à réduire ces vibrations.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit le remplacement de l'éclairage public existant par un dispositif équivalent.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps. Au vu des objectifs du projet, le trafic au droit du périmètre d'étude ne sera pas modifié. Les rejets polluants dans l'air après réalisation du projet seront semblables à ceux avant projet hormis au droit de la partie Sud de la rue Marcel Mérieux qui verra son sens unique supprimé au profit d'un double sens.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet assurera la gestion des eaux pluviales en les rejetant dans le réseau d'assainissement. Les eaux pluviales pourront également être envoyées vers un réseau d'infiltration si les sols le permettent.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantiers seront stockés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les eaux usées de chantier.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>De par sa nature (requalification de voiries et d'espaces publics + création de voiries), le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager du quartier de Gerland. Préalablement aux travaux, un Architecte des Bâtiments de France (ABF) sera consulté.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet vise à la hiérarchisation et l'affectation des espaces publics. En aménageant des voies de desserte, des aires piétonnes, des zones 30 ainsi que des zones de rencontre, le projet assurera la mixité des modes de déplacement et facilitera la mobilité.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné les impacts en phase travaux (sécurité, bruit, vibrations,...), les impacts en phase exploitation (augmentation du trafic et donc dégradation de l'ambiance acoustique et de la qualité de l'air sur la partie Sud de la rue Marcel Mérieux), et les enjeux (monuments historiques, EBC...), il semble nécessaire de réaliser une étude d'impact.

